

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 mars 2024

# Le parcours interactif des Caf pour les nouveaux parents, pour tout savoir des aides et services

La [Semaine nationale de la Petite enfance](#) est lancée! Jusqu'au 23 mars, plusieurs événements sont organisés par les Caf sur l'ensemble du territoire, pour informer et accompagner les parents. C'est aussi l'occasion de rappeler les aides et services proposés lors de l'arrivée d'un enfant dans la famille, que ce soit à la suite d'une naissance ou d'une adoption. « *Ai-je droit à une aide? À quel moment dois-je me renseigner? À qui m'adresser?* » : pour leur faciliter la vie et répondre à leurs interrogations, les Caf, en lien avec leurs partenaires, proposent un nouveau parcours dédié pour les guider dans leurs démarches.



Pour connaître les aides et accompagnements adaptés à leur situation, de la grossesse jusqu'aux 3 ans de l'enfant, les nouveaux parents peuvent [répondre aux questions du parcours interactif](#) « Arrivée de l'enfant », sur caf.fr ou prendre rendez-vous avec un conseiller de leur Caf (via leur espace Mon Compte).

### Des aides financières adaptés à chacun

Selon leur situation et leurs ressources, les nouveaux parents peuvent bénéficier de la [Prestation d'accueil du jeune enfant](#), composée de la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, le complément de libre choix du mode de garde pour financer un mode d'accueil pour leur enfant ou encore la [prestation partagée d'éducation de l'enfant](#) s'ils décident de réduire ou cesser leur activité professionnelle.

### L'accompagnement dans son rôle de parents

Les Caf orientent également vers différents services destinés aux parents, qu'il s'agisse des Relais Petite enfance, des lieux d'accueil enfant-parents, ou de services d'aide à domicile, dont ils trouveront les coordonnées sur [monenfant.fr](http://monenfant.fr). Sur ce site de référence des Caf, ils peuvent:

- repérer les services adaptés proches de leurs domicile ;
- trouver le mode d'accueil qui correspond le mieux à leurs besoins ;
- évaluer le montant de l'aide pour le financer.

En fonction des départements, les Caf proposent des réunions et ateliers collectifs, en lien avec leurs partenaires, pour accompagner les parents. Par exemple, certains sont organisés avec l'assurance maladie pour informer des démarches administratives à réaliser (déclarations, suivi de grossesse...) et de ses droits. *Plus d'infos sur [caf.fr](http://caf.fr) en indiquant son code postal dès la page d'accueil.*

**Pour en savoir plus, consultez [caf.fr](http://caf.fr), [monenfant.fr](http://monenfant.fr) et la [page You tube des Allocations familiales](#)**

**Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.**

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.